

L'utilisation des tissus foetaux humains

Avis de deux comités d'éthique américains

Deux comités d'éthique américains viennent de publier leurs conclusions quant à l'utilisation des tissus foetaux humains pour la recherche et la médecine [1-2]. Il y a plus d'un an que l'administration américaine avait décidé de suspendre toute aide de l'État à des recherches utilisant des tissus foetaux humains. Cette mesure posait d'importants problèmes à de nombreuses équipes travaillant en particulier sur le diabète juvénile et la maladie de Parkinson. La décision administrative était liée, explicitement, à la conclusion de débats organisés dans le cadre d'un large comité d'éthique réuni pour l'occasion aux NIH (*National Institutes of Health*) [1]. Un autre comité a travaillé dans le même temps, indépendamment, à l'université de Stanford en Californie (USA) [2]. Contrairement à ce qui se passe en France, ces comités consultatifs ont été spécifiquement formés pour l'occasion. Malgré le caractère contraint de ces réunions, réalisées sous la pression d'une administration politique engagée dans une vaste campagne électorale et au cours d'une période de crise ouverte par l'interruption brutale de financement des recherches de plusieurs grands laboratoires, les résultats obtenus sont instructifs et la portée des recommandations peut largement dépasser les frontières américaines.

Les principales propositions du comité d'éthique de Stanford sont les suivantes : (1) le tissu foetal doit être généralement traité avec le respect dû aux cadavres et son usage doit être gouverné par les mêmes lois ; (2) les femmes subissant une IVG ne doivent tirer aucun bénéfice direct, sous quelque forme que ce soit, de l'uti-

lisation du tissu foetal ; (3) le personnel médical pratiquant les IVG ne doit tirer aucun bénéfice direct, sous quelque forme que ce soit, de l'utilisation du tissu foetal ; (4) L'utilisation médicale de tissu foetal issu d'avortements spontanés ou thérapeutiques ne pose pas de problème éthique ; (5) L'utilisation de tissu provenant de fœtus avortés dans le but spécifique du don n'est pas auto-risable d'un point de vue éthique.

Adoptées à Stanford par 44 voix contre 2, avec 2 abstentions, ces recommandations se concluent ainsi : « Sous ces conditions, le tissu foetal humain peut être utilisé éthiquement pour la recherche médicale et la thérapeutique. »

Des propositions très semblables ont été finalement reprises dans le rapport remis au ministre de la Santé américain par les membres du comité d'éthique réuni aux NIH à l'automne dernier. Parmi les ajouts, on peut noter les recommandations suivantes : la décision d'IVG doit être prise avant la discussion de l'utilisation du tissu ; l'anonymat doit être préservé entre donneur et receveur ; les techniques (et horaires) des IVG ne doivent pas être bouleversées par l'utilisation potentielle des fœtus ; enfin, le consentement maternel apparaît nécessaire et suffisant, à moins d'une objection paternelle.

Discutant plus spécifiquement des expérimentations en cours, ce dernier comité a également indiqué que « puisque l'avortement (IVG) est légal et (...) que la recherche en question vise à atteindre des buts médicaux importants (...) l'utilisation du tissu foetal est une politique publique acceptable ». Le comité a par ailleurs déclaré qu'il existe « des

arguments suffisants, tirés de l'expérimentation animale, pour justifier des tentatives cliniques, chez l'homme, dans des cas de maladie de Parkinson et de diabète juvénile ».

En refusant *a priori* de mélanger le débat sur le droit à l'avortement et celui concernant l'utilisation des tissus foetaux pour la recherche et la thérapeutique, les comités d'éthique américains ont replacé le problème d'éthique où il se trouve. Que les opinions divergent quant au droit à l'IVG, chacun le sait, et les Américains mieux que quiconque, qui voient un loi fédérale légalisant l'IVG battue en brèche dans plusieurs états par des décrets d'application locale et sujette à remaniements à chaque évolution interne de leur Cour Suprême. Le problème soulevé par les adversaires de l'IVG lorsqu'ils s'opposent à l'utilisation du tissu foetal est celui de la nature du fœtus en tant qu'être humain « potentiel ». En statuant en préalable que le fœtus doit être considéré avec le respect dû à un cadavre, les comités d'éthique américains ont refusé d'entrer dans ce débat. Ils évitent ainsi des considérations floues sur la « vie potentielle » ou la « mort en devenir » et introduisent le fœtus dans un cadre général, celui de l'être humain en « état de mort ».

M.P.

1. Greely HT, Hamm T, *et al.* The ethical use of human fetal tissue in medicine. *N Engl J Med* 1989 ; 320 : 1093-6.

2. Annas GJ, Elias S. The politics of transplantation of human fetal tissue. *N Engl J Med* 1989 ; 320 : 1079-82.